

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen
du rapport n° 07/2007 relatif au bilan sur la mise en place de la politique de
stationnement, aux ajustements et améliorations et réponse à la pétition de Mme Daisy
Pittet et consorts « Au sujet de la nouvelle politique de stationnement mise en place le 1^{er}
janvier 2005 », ainsi que réponse aux interpellations de M. Olivier Rapin « Horodateurs -
racketteurs », de M. Michel Detrey « Nouvelle politique de stationnement : une action
financière juteuse ou une erreur ? », de M. Christian Neukomm « Autorisations de
parquer: de l'idéal à la réalité des faits » et de M. Jan-Daniel Rochat « Un nouveau stress
est né à Montreux – la hantise du stationnement ».

Membres :

Mme Jacqueline PELLET

M. Michel GRANATO

M. Jean-Bernard KAMMER

M. Heinz SCHOENHEICH

M. Gian-Marco TEMPESTA

M. Caleb WALTHER (président-rapporteur)

M. Peter BON

M. Ahmad JAHANGIRI

M. Yves MUCHA

M. Jean-Michel TALON

M. Maurizio VISCOMI

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 7 mai 2007 de 18h30 à 20h30 dans la salle de conférence des services sociaux, av. des Alpes 18. M. Jean-Pierre Buholzer remplaçait M. Yves Mucha, excusé, et M. Caleb Walther remplaçait M. Eric Walther également excusé. M. Gian-Marco Tempesta était absent et non excusé. M. le Municipal Alain Feissli représentait la Municipalité et était accompagné de M. le Capitaine Rouiller et de M. le Capitaine Ruben Melikian, tous les deux de Police Riviera ainsi que de M. Guy Lacroix, responsable de l'Office du stationnement à Montreux. La commission les remercie chaleureusement de leur participation et des informations fournies.

En préambule, M. Feissli rappelle que la politique de stationnement a été mise en place dès le premier trimestre 2005 en partant du centre-ville de Montreux vers les zones périphériques concernées. Cette mise en place s'est terminée en septembre 2005. Une première étude, de type quantitatif, a été menée en octobre 2005 puis une seconde enquête, qualitative cette fois, au cours du premier trimestre 2006. D'autres enquêtes vont être menées afin de disposer d'une validation régulière des mesures prises et de pouvoir répondre aux évolutions que connaissent les divers secteurs concernés en prenant, le cas échéant, des mesures correctrices.

Lors d'une discussion générale, un commissaire s'est étonné de voir que la politique de stationnement répondait à une motion demandant un « parcage sympa ». À cette remarque, il fut précisé que cette motion était ciblée sur la gratuité du parcage à midi, mais qu'elle a lancé une réflexion plus large qui a abouti à notre nouvelle politique de stationnement. Les objectifs de cette politique sont rappelés dans le rapport municipal. Un commissaire s'interroge aussi sur l'image négative que cette politique a pu avoir auprès des touristes. M. Feissli répond que les touristes et les hôtels peuvent bénéficier de facilités (cartes à gratter, forfait, abonnement de nuit, etc.) qui au final semblent clairement satisfaire les partenaires des milieux du tourisme.

Un autre commissaire a effectué un sondage informel dans son entourage duquel il ressort qu'une très grande majorité des personnes concernées ont effectivement changé leurs habitudes, mais pour privilégier les supermarchés en périphérie. Il s'inquiète donc des conséquences de la politique de stationnement pour les commerçants du centre-ville. Selon M. Feissli, les résultats de l'étude montrent objectivement que le centre-ville n'est pas saturé. De plus, il est ressorti des deuxièmes états généraux du tourisme que les commerçants sont généralement satisfaits des mesures prises quant à leur clientèle même si ces mesures sont plus contraignantes pour leurs employés. Cette satisfaction est confirmée par certains commissaires.

Quant à l'étude elle-même, plusieurs questions se sont dégagées de nos échanges. Un commissaire s'étonne par exemple que l'étude ait été menée moins d'un mois après la fin de la mise en place du système. Cette durée semble insuffisante pour mesurer les changements d'habitude. Cette courte durée surprend d'autant plus que le rapport n'arrive que 18 mois plus tard. A ces remarques, M. Feissli a répondu que la Municipalité avait promis et souhaitait valider très vite la pertinence des choix théoriques afin de pouvoir corriger aussi vite que possible les points qui posent le plus de problèmes (comme la fusion des secteurs B1 et B2). Il s'agissait essentiellement de s'assurer qu'aucun secteur n'était saturé. Si le rapport n'a pas été transmis plus tôt au Conseil, c'est que la Municipalité souhaitait avoir une phase de récolte de demandes (nombreux courrier) puis de prendre le temps de la réflexion pour proposer des améliorations pertinentes lorsqu'une réponse rapide n'allait pas de soi. Il est de plus rappelé que ce rapport contient le résultat de l'étude, mais aussi des ajustements qui ont déjà été mis en place.

Pour plusieurs commissaires, cette étude pourrait être améliorée sur divers aspects. Tout en pouvant disposer de points de comparaison, la commission souhaite que la Municipalité étoffe les prochaines études déjà annoncées. Il serait par exemple de disposer de chiffres pour les week-ends (certaines zones comme Territet étaient probablement plus saturées en fin de semaine). Plus généralement, la commission souhaite *une étude qualitative plus poussée*. En effet, il est difficile de sortir des chiffres proposés pour vraiment comprendre quels sont les effets de la politique de stationnement et quelles améliorations peuvent être encore proposées (par exemple en terme d'information à la population, aux commerçants et aux entreprises).

La commission s'est penchée sur l'étude zone par zone. En réponse à une question d'un commissaire, M. Melikian explique que si situation au centre (Zone A) est différente les samedis, mais qu'il n'y a presque jamais saturation, car le parking en ouvrage est sous-utilisé et qu'il y a bien moins de voitures ventouses que précédemment. Il n'est pas prévu, et pas légal, de modifier la tarification afin de favoriser l'utilisation des parkings en ouvrage. De toute façon, le stationnement en surface et le stationnement en ouvrage ne répondent pas à des mêmes besoins, (courte durée et moyenne durée respectivement).

La zone des planches est actuellement en chantier. Cependant, il n'y a plus de zones rouges, ce qui favorise donc les habitants, et les places ne sont pas supprimées par le chantier, mais déplacées.

Territet est un exemple de zone où une étude le week-end semble pertinente. Il reste cependant en permanence (sauf situation exceptionnelle) des places. Comme le suggère un commissaire, il faudrait donc améliorer la signalisation pour guider les automobilistes, car visiblement trop d'entre eux ignorent l'existence de ces places. M. Feissli reconnaît qu'il s'agit d'une excellente idée et va faire en sorte *d'améliorer significativement cette signalisation*.

Concernant toujours Territet, un commissaire comprend le peu de succès des macarons, les habitants ne souhaitant pas payer un impôt pour occuper un espace public. Selon la Municipalité, la raison est différente. Cela prouve simplement que l'offre en place de moyenne durée est suffisante à Territet et que les habitants n'ont pas besoin de macarons. Dans d'autres secteurs, la

demande en macarons est plus forte, car il s'agit alors d'une réelle amélioration. Les zones peu résidentielles ou dans lesquelles la majorité des habitants disposent de places privées.

Plus généralement, on peut s'interroger sur la faible demande en macarons. La Municipalité ne considère pas qu'il s'agit là d'un échec. La Municipalité n'a en effet jamais souhaité modifier le nombre de places de stationnement, mais de modifier les différentes durées maximales de stationnement. Il n'y a donc pas eu de baisse significative de l'offre, en particulier de nuit et des réserves existent encore. Il est rappelé également que la Municipalité ne vend pas plus de macarons qu'il n'y a de place à macarons. Quelques améliorations ont tout de même été apportées (remboursement pro rata temporis par exemple) afin d'inciter les habitants à utiliser ce système.

Un commissaire s'interroge quant au très faible succès des parkings d'échanges. M. Feissli considère qu'il s'agit là de la plus grande surprise des résultats de l'enquête. Plusieurs facteurs expliquent en partie « la disparition » des pendulaires sans pour autant pouvoir quantifier l'importance de chacun d'eux. Il y a notamment plus de capacité en parking privé au centre (parking ex-Corbaz, parking de la gare en particulier). Certains pendulaires ont probablement profité en partie des améliorations de la desserte en transports publics (ligne 14 par exemple). Malheureusement, il y a également toujours de la fraude au centre ville. Pour améliorer la situation, la Municipalité envisage prioritairement d'informer les différentes entreprises de la commune.

Considérant que les chiffres proposés dans le rapport datent d'octobre 2005, plusieurs commissaires ont souhaité connaître la situation actuelle. La proportion de macarons vendus par places disponibles a très peu évolué entre 2005 et aujourd'hui. Une baisse globale est constatée (de 0.62 à 0.54). Elle peut s'expliquer par le taux important de déménagement dans notre commune (de l'ordre de 25%). Seul le secteur E2 augmente et passe de 0.44 à 0.67.

La commission s'est également penchée sur la question du contrôle du stationnement. Le personnel actuellement engagé par la commune pour effectuer ce contrôle sera naturellement rattaché à la nouvelle association de commune. Cependant, Montreux bénéficiera d'un contrat de prestation qui implique que 6 collaborateurs, toujours les mêmes, resteront en charge du contrôle du stationnement sur le territoire communal.

Un commissaire relève que les chiffres des amendes d'ordre (AO) ont été publiés dans la presse et que cela a pu donner une image négative des objectifs de la politique de stationnement. M. Feissli rappelle que l'objectif de la Municipalité n'est pas de *faire de l'argent*, mais de réduire le taux d'illégalité à 20%. Les montants des AO mis au budget correspondent au montant perçu l'année précédente et il n'y a aucun chiffre à atteindre. Cependant, comme le relève un commissaire, de nombreux conseillers communaux avaient exigé que l'engagement de 3 collaborateurs supplémentaires soit autofinancé grâce à une augmentation des AO. On peut donc admettre que s'il y a eu un objectif financier, celui-ci est apparu au Conseil Communal et par à la Municipalité.

La commission s'est enfin penchée sur les réponses apportées aux quatre interpellations sur le sujet. Tout d'abord, la Municipalité ne peut pas encore fournir de résultats quant au succès du système *allPark©* de la société *Novapark*. En effet, il y a plusieurs revendeurs et le système n'est pas que communal. Il faudra attendre les comptes pour évaluer le succès de ce dispositif. Mais, comme le relève un commissaire, il s'agit d'une solution très souple et réellement intéressante, notamment pour les entreprises du centre-ville. D'autres systèmes de paiement sont à l'étude comme le paiement par téléphone portable (encore trop cher pour le client) ou les futurs porte-monnaie électroniques.

L'argent perçu grâce à la politique de stationnement n'est pas affecté, mais il est utilisé pour améliorer la situation. De nouvelles études de satisfaction vont être entreprises, mais d'autres projets sont en préparation comme la création d'un parking d'échange à proximité de la sortie

autoroute de Chailly et un nouveau renforcement de la ligne 14 (Chailly-Clarens) des VMCV pour accompagner ce parking.

Un commissaire s'étonne que rien dans le rapport ne traite explicitement la pétition de Mme Pittet et consorts. C'est une pratique générale. C'est le rapport dans son entier qui répond à cette pétition. Ainsi, la Municipalité n'a pas jugé nécessaire de le préciser.

En conclusion de nos travaux, un commissaire constate que les améliorations décidées par la Municipalité et ses services sont finalement assez ponctuelles, ce qui montre que la situation, une fois les nouvelles dispositions assimilées, n'est pas si chaotique. M. Feissli confirme cela en affirmant que la dernière lettre de plainte sur la structure même de cette politique de stationnement date de novembre 2005.

Malgré tout, la commission souhaite que la Municipalité reste réactive et à l'écoute de la population et des entreprises. En particulier, la commission souhaite que les futures études adoptent une démarche plus qualitative (c'est prévu pour 2008) notamment auprès des entreprises et les commerçants, qu'elle diversifie la période d'enquête. Enfin, la commission souhaite que les résultats des prochaines études de qualité parviennent plus vite au Conseil Communal.

Au final, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport n° 07/2007 de la Municipalité du 23 mars 2007 relatif au bilan sur la mise en place de la politique de stationnement, aux ajustements et améliorations et réponse à la pétition de Mme Daisy Pittet et consorts « Au sujet de la nouvelle politique de stationnement mise en place le 1^{er} janvier 2005 », ainsi que réponse aux interpellations de M. Olivier Rapin « Horodateurs - racketteurs », de M. Michel Detrey « Nouvelle politique de stationnement: une action financière juteuse ou une erreur ? », de M. Christian Neukomm « Autorisations de parquer: de l'idéal à la réalité des faits » et de M. Jan-Daniel Rochat « Un nouveau stress est né à Montreux – la hantise du stationnement ».

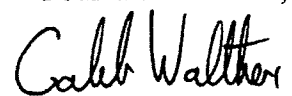
Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre acte du rapport n° 07/2007 de la Municipalité du 23 mars 2007 relatif au bilan sur la mise en place de la politique de stationnement, aux ajustements et améliorations et réponse à la pétition de Mme Daisy Pittet et consorts « Au sujet de la nouvelle politique de stationnement mise en place le 1^{er} janvier 2005 », ainsi que réponse aux interpellations de M. Olivier Rapin « Horodateurs - racketteurs », de M. Michel Detrey « Nouvelle politique de stationnement: une action financière juteuse ou une erreur ? », de M. Christian Neukomm « Autorisations de parquer: de l'idéal à la réalité des faits » et de M. Jan-Daniel Rochat « Un nouveau stress est né à Montreux – la hantise du stationnement ».

Pour la commission;


Président-rapporteur